

COMPRENDRE NOTRE

Plan Directeur Communal en 1292 secondes

Synthèse du projet Plan Directeur Communal (PDCom)
dit de 2^e génération avant la consultation publique



PREGNY-CHAMBÉSY

Une commune aux portes de la campagne genevoise



Mot de bienvenue

Chères et Chers Pregnotes-Chambésiens,

Suite à l'approbation par la Confédération du plan directeur cantonal 2030, toutes les communes de plus de 1000 habitants doivent définir leur propre politique d'aménagement à 10 ou 15 ans en élaborant un plan directeur communal dit de 2^e génération (PDCom). Ce document permet de retranscrire les grandes orientations du territoire fixées à l'échelle communale. Le PDCom est un outil de planification, un instrument de dialogue entre la Commune, ses habitants et les Autorités cantonales.

Débutée en 2017, les commissions successives en charge de l'aménagement ont procédé à sa révision afin de définir une stratégie d'aménagement globale conforme aux défis actuels et futurs. L'élaboration de ce projet de longue haleine nous a permis d'identifier les priorités communales.

Je tiens à remercier l'engagement fort des membres du délibératif, ceux de la Commission aménagement du territoire lors de la précédente législature (2015-2020) et ceux de l'actuelle Commission aménagement & environnement (2020-2025) ainsi que les employés du Service technique communal et nos prestataires externes.

Enfin, merci à vous pour votre implication lors de la concertation publique qui s'est tenue en 2019.

Les résultats de cette étape facultative et volontairement proposée par la Commune ont été pris en compte dans le processus d'élaboration de cet outil de planification.

Conscients de la dimension technique et complexe du PDCom dit de 2^e génération, ce fascicule a pour vocation d'aider à la vulgarisation du document original. Il est à noter que vous aurez encore l'occasion de pouvoir manifester vos observations lors de la consultation publique (étape N° 5 dans le processus d'élaboration du PDCom - p. 5).

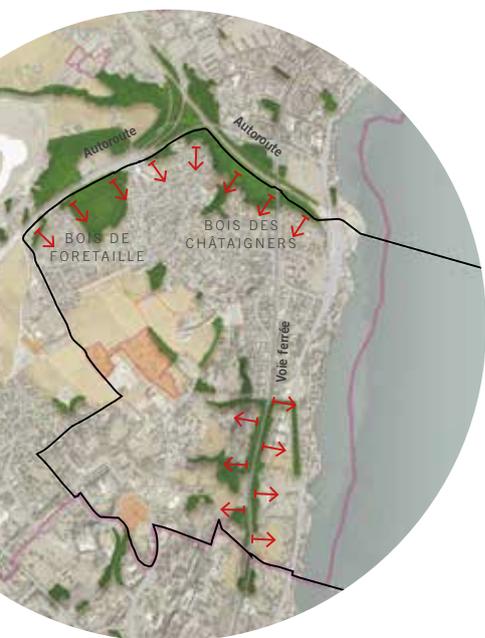
Je vous souhaite une bonne lecture.



Pour le Conseil administratif
Philippe Schwarm
Délégué à l'aménagement & environnement

Comprendre notre Plan Directeur Communal

Où et comment construire de nouveaux logements en garantissant un nombre suffisant d'espaces verts et d'équipements publics? Comment valoriser et préserver le paysage communal et son patrimoine? Comment répondre aux besoins de mobilité et protéger l'environnement?



Ce fascicule est une synthèse destinée à l'ensemble de la population. Nous avons opté pour une lecture schématique intégrant des bâtiments et des sites publics permettant de mettre en exergue les objectifs de la révision du PDCom.

La révision du Plan Directeur Communal (PDCom)* a pour objectif de cadrer et de maîtriser le développement du territoire communal. Cet instrument d'anticipation et de coordination des politiques publiques a acquis un statut légal depuis 2002. Il engage les autorités communales et cantonales entre elles.

Élaboration du PDCom

En se basant sur les « Directives pour l'élaboration des plans directeurs communaux dit de 2^e génération » rédigées par le Canton, la révision du PDCom s'inscrit dans une démarche collaborative avec l'ensemble des acteurs concernés :

- Les membres de la Commission aménagement du territoire (législature 2015-2020) et ceux de l'actuelle, Commission aménagement & environnement (2020-2025);
- Le Conseil administratif;
- Les mandataires spécialisés et sélectionnés par la Commune;
- Le Service technique communal;
- Les habitants;
- L'État.

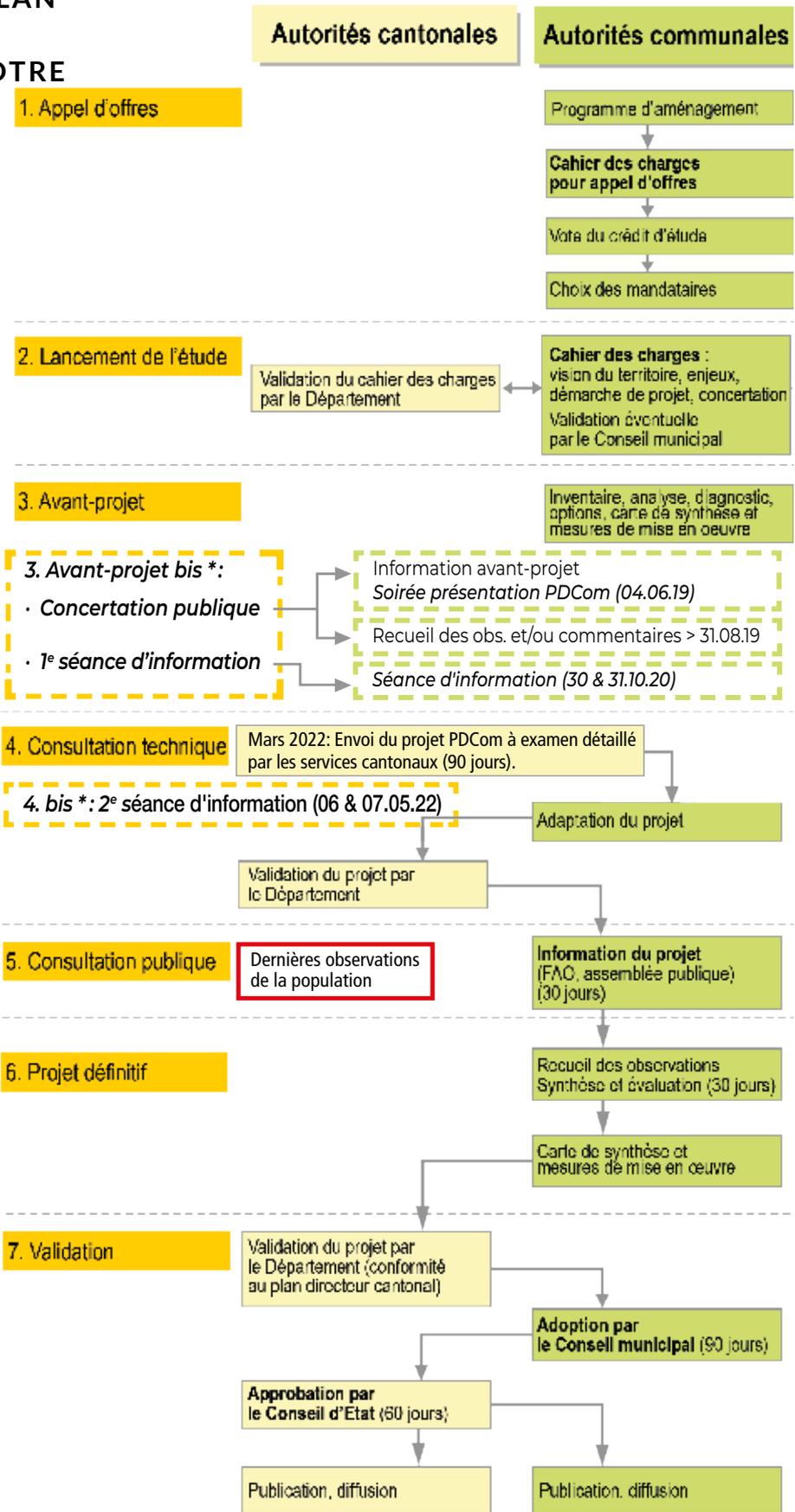
© PDCom - vision territoriale

* 1^{er} PDCom de la Commune de Pregny-Chambésy adopté par le Conseil municipal le 22.05.07 et approuvé par le Conseil d'État le 25.07.07.

PROCESSUS CANTONAL D'ÉLABORATION D'UN PLAN DIRECTEUR COMMUNAL AJUSTÉ PAR ET POUR NOTRE COMMUNE



Une pénétrante
de verdure à l'échelle
du canton



* Étapes facultatives volontairement proposées par la Commune.

Les 9 priorités communales



Rénovation de la salle communale

1

Préserver une bonne qualité de vie aux habitants, notamment en intégrant la santé dans l'ensemble des réflexions sur l'urbanisme communal.

2

Préserver, voire renforcer les centralités villageoises (lieux de vie villageois).

3

Planifier et favoriser une densification différenciée de la zone villas à l'aide d'un guide communal.

4

Permettre une densification de qualité, raisonnable et progressive de la zone à bâtir existante.

5

Répondre à la diversité des besoins en logements.

6

Favoriser la mobilité douce et les trajets courts, en assurant une offre de commerces et de services de proximité.

7

Maîtriser le trafic de transit à travers les zones résidentielles.

8

Préserver la zone agricole et mettre en valeur les espaces naturels.

9

Encourager l'usage de ressources renouvelables lors de toute nouvelle construction ou rénovation.

En se basant sur les neuf priorités communales visant à préserver la qualité du territoire communal 7 thématiques découlent:



MOBILITÉ



ÉNERGIE



BIODIVERSITÉ



DURABILITÉ



QUALITÉ DE VIE



CENTRALITÉS VILLAGEOISES



ZONE VILLAS



Réaménagement du bâtiment accueillant Le jardin d'enfants « Les Pitchounets » (2018)

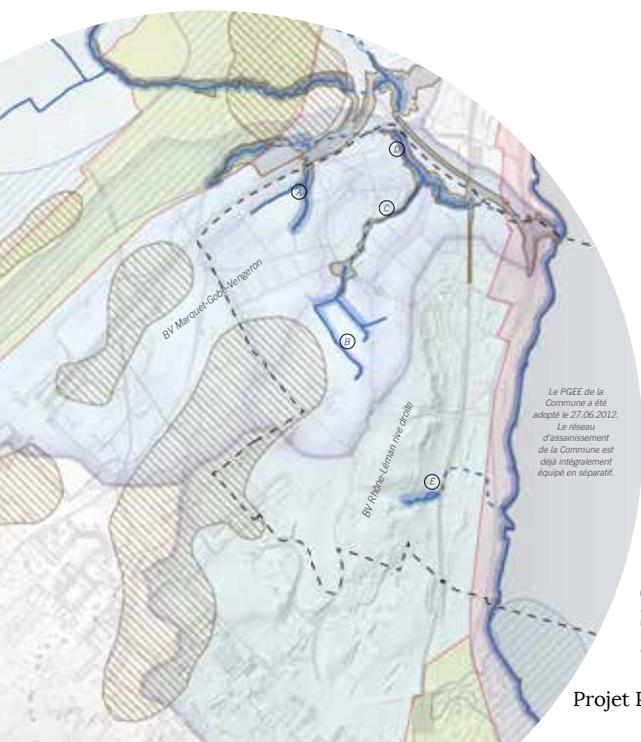


Préservation de la zone agricole

Historique des différentes phases

d'élaboration et de communication de notre Plan Directeur Communal

La réalisation d'un dossier d'une telle importance nécessite du temps. Les divers échanges politiques et ceux avec la population sont primordiaux afin de pouvoir se projeter pour l'avenir de la Commune.



Cours d'eaux sur la commune de Pregny-Chambésy

3^e publication - INFO MAIRIE 46

Numéro « Spécial zone villa ».

- Droit de réponse du Conseil administratif à la lettre ouverte d'un habitant et à la pétition qui en découle.
- Présentation de la procédure à suivre selon le schéma « *Autorisation de construire* » de l'État de Genève.
- Étapes-clés des procédures de demandes d'autorisation de construire.
- Autorisations de construire entre 2017-2020 envoyées au Service technique communal.

10
2001
21

Mars-avril 2021

5^e publication - INFO MAIRIE 48

- Fin du moratoire pour la zone villas.
- Nouvel indice de pleine terre.
- Période transitoire en attendant la validation du PDCom.
- Mise en application du cadre légal.
- Nouvelle marche à suivre.

03
2105
21

Novembre-décembre 2021

7^e publication - INFO MAIRIE 51

Point de situation sur l'avancée du dossier

- Vers une consultation publique (*étape 4. Consultation technique*) et information sur la composition du PDCom (4 fascicules).

12
2103
22

Mai 2022

2^e séance d'information ouverte à l'ensemble de la population avant la consultation publique

06-07.05.2022
(*étape 5. Consultation publique*)

Étape facultative volontairement proposée par la Commune.

05
22

Ligne temps

Janvier-février 2021

4^e publication - INFO MAIRIE 47

Point de situation sur l'élaboration du dossier

- Fait important: changement de loi cantonale (PL 12566) avec un impact majeur pour les communes. Les préavis communaux ne sont plus uniquement « consultatifs » mais deviennent des « préavis liants ».

01
21

Mai-juin 2021

6^e publication - INFO MAIRIE 49

Présentation des 5 axes stratégiques du PDCom et analyse multicritère de la zone accrue et de la zone non accrue selon la nouvelle loi cantonale entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2020.

05
21

Mars 2022

Envoi du PDCom à la Consultation technique, examen détaillé par les Services cantonaux (*étape 4. Consultation technique*)

03
22

Attestations du Canton de Genève (Réf. INFO MAIRIE N° 46)

Notre commune en bref



Le territoire de la commune est constitué du village de Pregny, des hameaux de Chambésy-Dessus et de Chambésy-Dessous.

La commune de Pregny-Chambésy se situe au bord du lac, entre la Ville du Grand-Saconnex, la Ville de Genève et la Commune de Bellevue. Elle bénéficie d'une position privilégiée entre la ville et la campagne. Le territoire de la Commune est constitué du village de Pregny, et des hameaux de Chambésy-Dessus et de Chambésy-Dessous.

Le territoire communal est de 325 ha, soit 1,3 % du territoire cantonal. Trois quarts de cette surface est dédiée à l'habitat et aux infrastructures. La commune comporte une majorité de quartiers de villas, soit 80 % de sa zone d'habitations représentant un peu plus de 1000 bâtiments sur 1500 logements que compte la Commune. Le quart restant des surfaces sont agricoles, boisées et constituées de nombreux parcs.

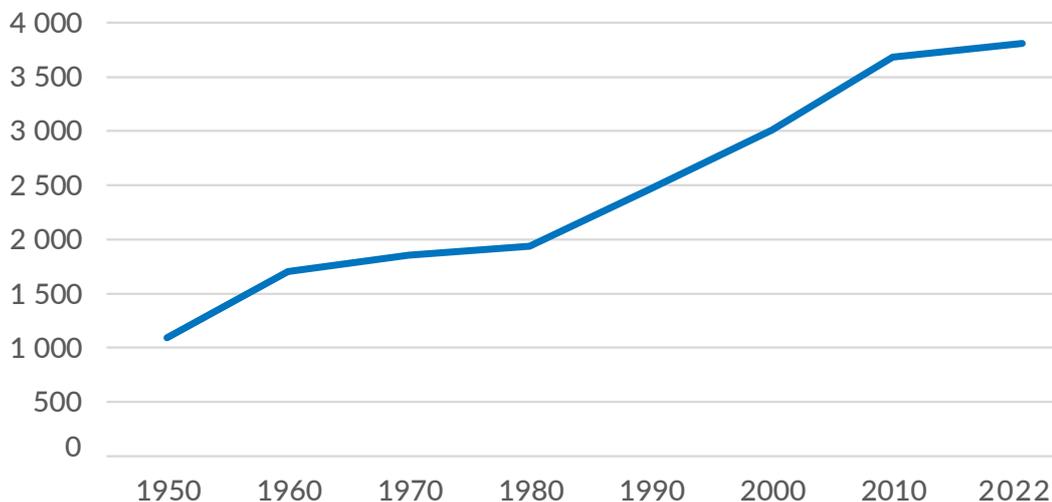
Plusieurs cours d'eaux traversent la commune : Nant de Pregny, Ruisseau des Ecrevisses, Nant des Châtaigniers, Ruisseau le Vengeron, Ruisseau de l'Impératrice. Ils totalisent une longueur de près de 6 km. Il est à noter que différentes nappes d'eau se situent en partie sur le territoire communal (notamment sous les rives du lac).

Plusieurs grandes infrastructures sont proches du territoire communal : l'aéroport, l'autoroute et ses bretelles, la voie ferrée, la route de Lausanne et le futur tunnel des Nations. Par ailleurs, le territoire communal est bordé par la présence d'une pénétrante routière qui fait partie du réseau primaire du canton (la route de Lausanne à l'est). Un réseau de routes secondaires connecte au réseau primaire les centralités de Pregny-Village, de Chambésy-Dessus et Chambésy-Dessous, ainsi que les sites des organisations internationales au sud de la commune. Globalement, notre commune est dotée d'une bonne desserte en transports collectifs, (Léman Express et bus) qui la relie aux communes voisines ainsi qu'au centre de Genève.

Carte du territoire de Pregny-Chambésy avec ses cours d'eaux, sa zone boisée et agricole

Évolution de la population de Pregny-Chambésy

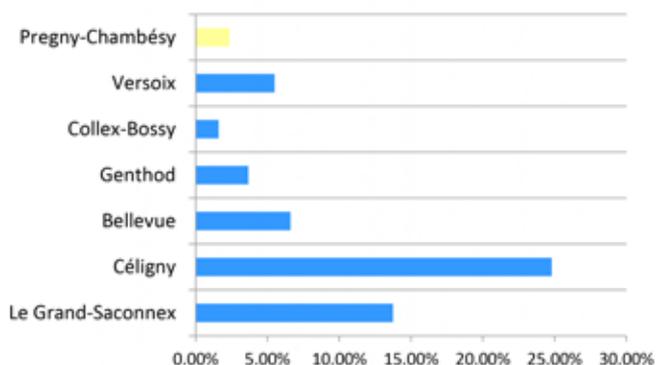
La population a augmenté de manière constante et régulière depuis les années '50. Contrairement aux communes voisines, durant ces dix dernières années l'évolution de la population est stable (+ 56 habitants). En mars 2022, la Commune comptait 3808 habitants.



Évolution de la population des communes du Groupement de la rive droite du lac entre 2008 et 2019

| | 2008 | 2017 | 2018 | 2019 | Variat° en % 2008-2019 |
|------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------------------|
| Le Gd-Saconnex | 10'785 | 11'982 | 12'167 | 12'267 | 13,74 % |
| Bellevue | 3'135 | 3'321 | 3'271 | 3'342 | 6,60 % |
| Genthod | 2'753 | 2'794 | 2'823 | 2'854 | 3,67 % |
| Collex-Bossy | 1'626 | 1'680 | 1'672 | 1'652 | 1,60 % |
| Versoix | 12'749 | 13'333 | 13'450 | 13'450 | 5,50 % |
| Céligny | 645 | 793 | 811 | 805 | 24,81 % |
| Pregny-Chambésy | 3'602 | 3'936 | 3'690 | 3'687 | 2,36 % |

Variation en % population de 2008 à 2019

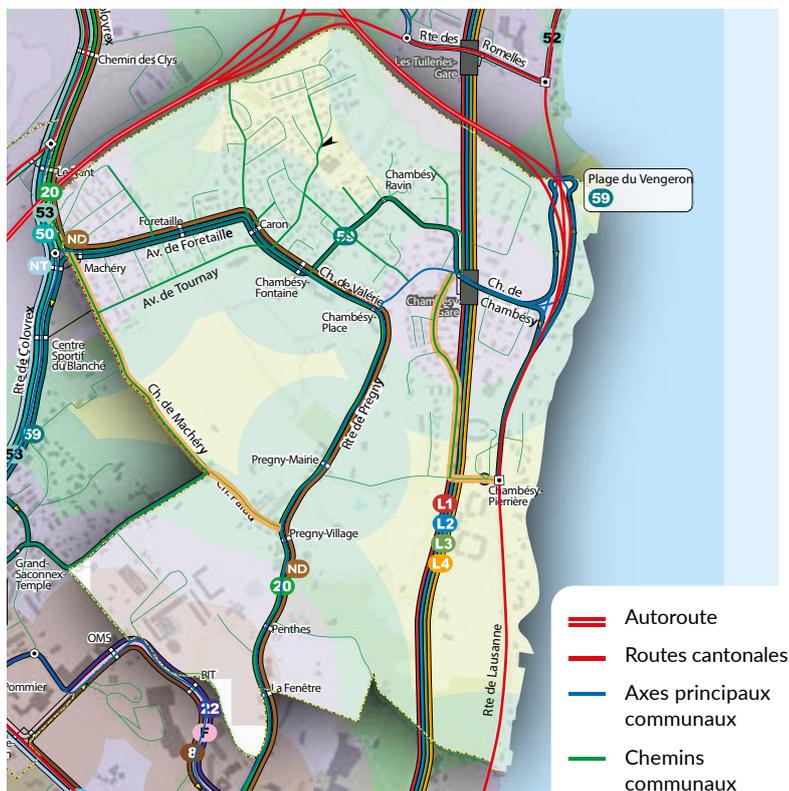


Source : INFO MAIRIE 46

Mobilité et accessibilité

La commune vise à donner une place centrale aux piétons sur son territoire. Les aménagements du réseau routier secondaire ont récemment évolué pour garantir une meilleure compatibilité d'usages avec la mobilité douce dans l'espace public (réalisation d'une zone 30 au centre du village). L'offre en transports collectifs s'est vu améliorée ces dernières années avec la mise en service complète du Léman Express (LEX). Pregny-Chambésy est connectée à quatre lignes RER du Léman Express qui desservent la halte de « Chambésy Gare » (L1, L2, L3, L4). Une nouvelle ligne de bus N° 59 a été créée afin d'assurer un rabattement direct sur la gare de Chambésy et une meilleure connexion à la plage du Vengeron et à l'aéroport. La commune est également desservie par la ligne de bus N° 20 qui assure une connexion au cœur de Genève. Les lignes N° 53 ND et NT (Noctabus) assurent les relations majeures intercommunales.

À l'échelle intercommunale, dans un proche avenir, notre commune sera raccordée aux nouvelles Voies vertes (Genève-Sécheron-Versois), qui permettront d'allier les déplacements pendulaires (écoles, loisirs et activités sportives). D'une façon générale, l'ensemble de ces dispositions ont pour but de favoriser la mobilité douce et de s'atteler ainsi localement à l'objectif de réduction des émissions de carbone (Plan Climat cantonal 2030).



Réseau routier et transports publics sur la commune

- L1** Coppet et Evian-les-Bains
- L2** Coppet et Annecy
- L3** Coppet et St-Gervais-les-Bains-Le-Fayet
- L4** Coppet et Annemasse

Les quatre lignes du Léman Express passent par Genève Cornavin et le nouveau tracé du CEVA. Elles offrent une cadence combinée d'un quart d'heure entre Coppet et Annemasse durant la journée du lundi au dimanche, et elles assurent ainsi une bonne connexion au centre-ville de Genève, de même qu'une excellente interconnexion avec la Rive gauche.



- Projet en devenir : Voie Verte cantonale et d'agglomération
- Itinéraire cyclable existant
- - - Itinéraire cyclable à améliorer

Réseau cyclables et Voies vertes sur la commune

La voie verte traversera notre commune et les communes avoisinantes en reliant les centralités de villages et les haltes RER, ainsi que de nombreuses institutions éducatives, sportives, sanitaires et culturelles. Elle sera d'une importance particulière pour les écoliers et s'inscrira également dans la stratégie intercommunale Versois - Bellevue - Genthod - Collex-Bossy en favorisant le développement de la mobilité douce pour les déplacements inter et intra communaux.

Réseau cyclable - Etat actuel (2021)

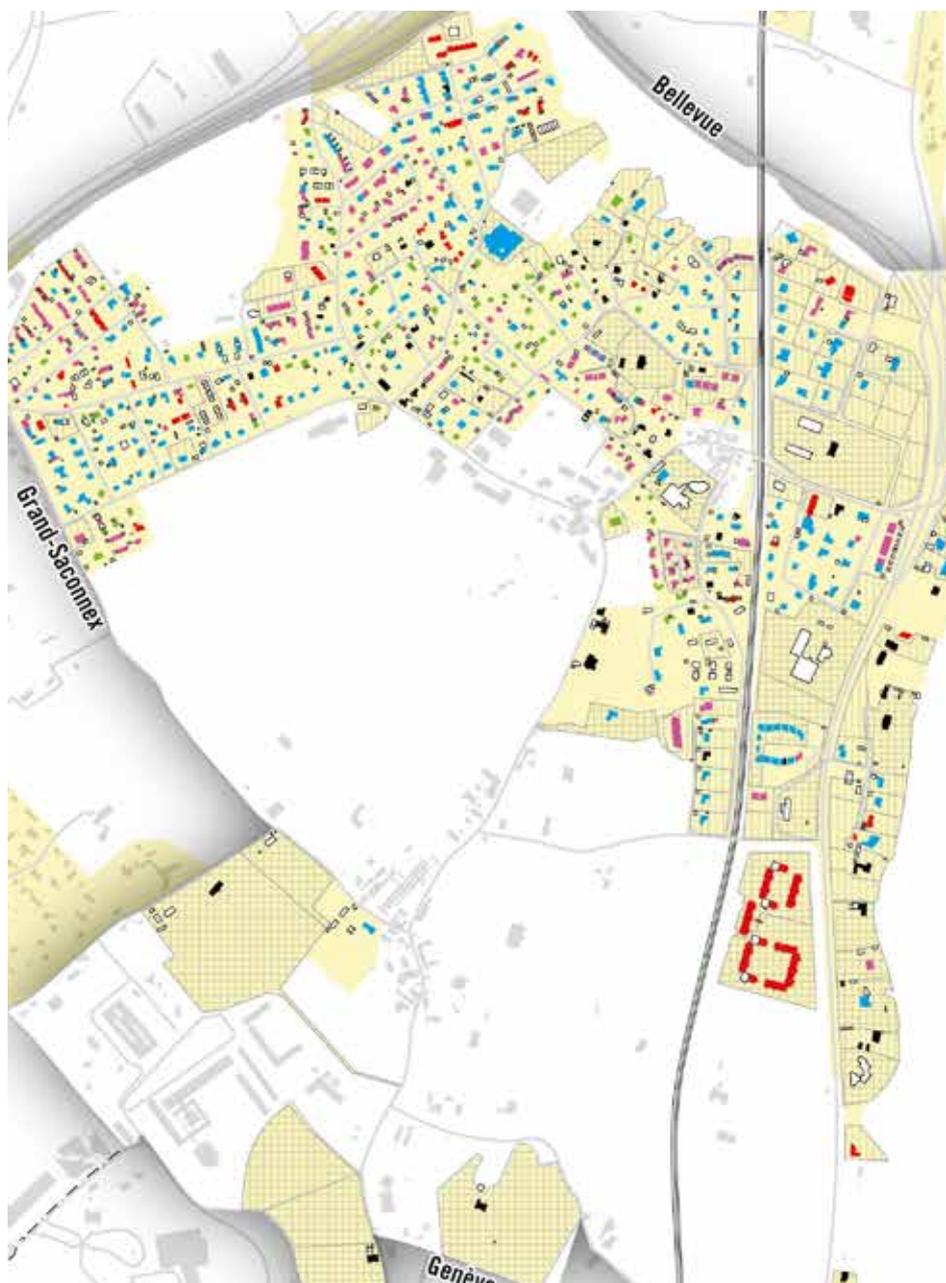
Zones habitables

La commune compte un peu plus de 1'000 bâtiments à usage d'habitation, dont la majorité sont des maisons individuelles. Le rythme de réalisation de nouveaux logements est globalement stable entre 2000 et 2020, avec deux pics, l'un en 2002, l'autre un peu plus étendu entre 2013 et 2019.

Modification du cadre légal

La révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) 1 en 2011 «*construire hors des zones à bâtir*» a confié aux cantons la responsabilité de mettre en œuvre la loi sur l'aménagement de leur territoire. En 2013, le Canton a modifié l'article 59 al. 4 LCI (loi sur les constructions et les installations diverses), **le principe de la densification vers l'intérieur du milieu bâti est introduit**. Jusqu'alors, les projets développés dans les quartiers de villas donnaient systématiquement une place importante aux jardins, favorables au

fonctionnement de la pénétrante de verdure (perméabilité du sol, continuités écologiques, milieux relais, etc.). Or avec l'introduction d'un usage rationnel du sol permettant une augmentation des indices de densité dans toutes les zones à bâtir du canton, y compris la zone villas (zone 5), des nouvelles constructions ont obtenu des dérogations par le Canton en matière de constructibilité. Des projets d'un nouveau type, plus massif, ont commencé à apparaître ponctuellement dans la zone 5. Ce qui explique le pic des nouvelles constructions entre 2013 et 2019. Ceux-ci ont eu tendance à s'écarter du rapport initial, entraînant une fragilisation de la pénétrante de verdure. La récurrence de ce genre d'observations à travers le canton a conduit à une nouvelle modification de l'article 59 al. 4 LCI en janvier 2021, limitant les possibilités de dérogation à certains secteurs choisis par les commune (péri-mètres de densification accrue - voir encart page 15).



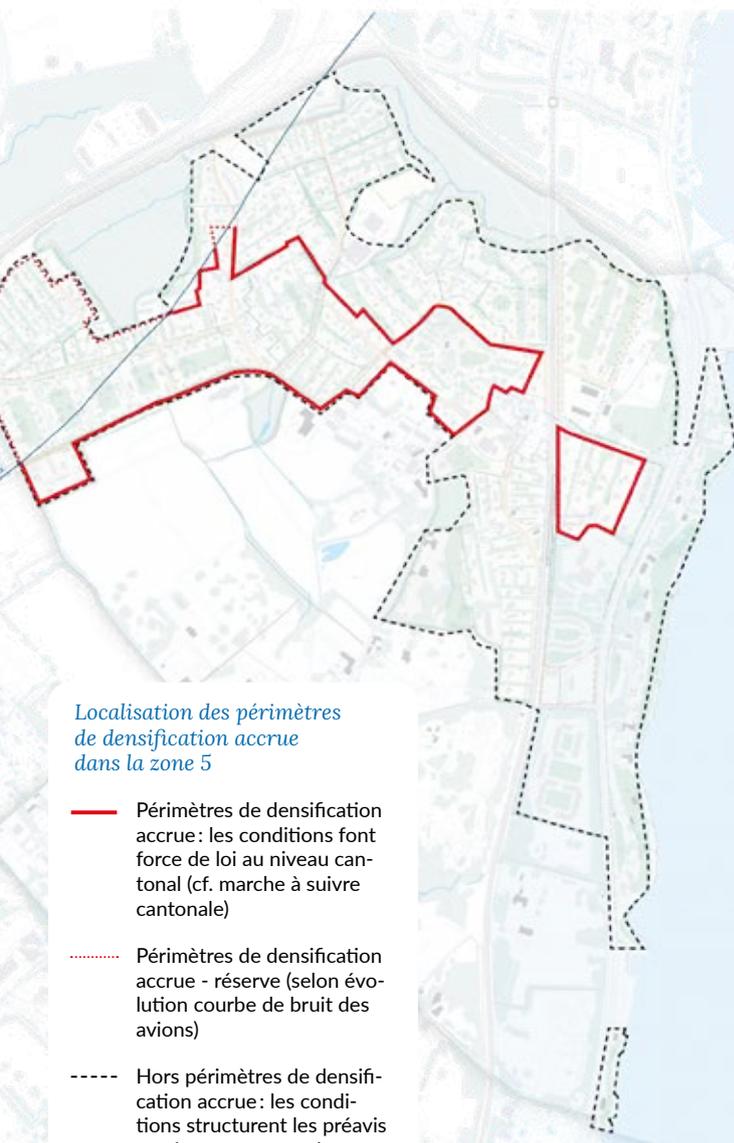
Représentation historique des constructions entre 1919 et 2016

Période de construction des habitations en zone villas:

- - avant 1919
- - 1919-1945
- - 1946-1980
- - 1981-2000
- - 2001-2016
- - sans infos disponibles

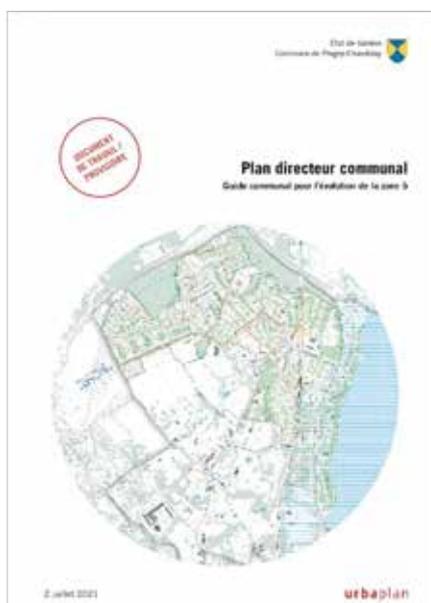
Parcelles (ou partie de) en zone villas:

- Zone 5
- - de plus de 5'000 m²
- - entre 2'000 et 5'000 m²



Localisation des périmètres de densification accrue dans la zone 5

- Périmètres de densification accrue: les conditions font force de loi au niveau cantonal (cf. marche à suivre cantonale)
- Périmètres de densification accrue - réserve (selon évolution courbe de bruit des avions)
- Hors périmètres de densification accrue: les conditions structurent les préavis au niveau communal



| Analyse multicritères zone accrue et zone non accrue selon nouvelle loi cantonale entrée en vigueur le 1 ^{er} octobre 2020 | | |
|---|--|--|
| | ZONES ACCRUES | ZONES NON ACCRUES |
| Définition | Périmètres dans lesquels les dérogations à l'art 59 al. 4 peuvent être demandées à certaines conditions. | Périmètres dans lesquels les dérogations à l'art 59 al. 4 ne peuvent pas être demandées. |
| Densité (pour les parcelles < 5000m ²) | Densification possible jusqu'à 44 % | Densification possible et plafonnée à 30 % maximum |
| Taxe d'équipement (nouveau) | Applicable à toutes les parcelles | Applicable à toutes les parcelles |
| Principe de surface pleine terre | Applicable à toutes les parcelles | Applicable à toutes les parcelles |
| Valeur foncière de la parcelle | Égale au marché actuel voire augmentation de la valeur | Possible diminution de valeur en comparaison avec zone accrue |
| Préavis communal | Préavis liant | Préavis non liant |

Source: INFO MAIRIE 49

Souveraineté de la Commune dans sa stratégie de développement de la zone villas (zone 5)

Avec l'entrée en vigueur du nouvel article 59 al. 4 LCI (janv. 2021), la Commune a acquis une certaine souveraineté lui permettant d'identifier dans sa stratégie pour la zone 5 des périmètre(s) de densification accrue dans l'idée de limiter les possibilités de dérogation à certains secteurs spécifiques.

La Commune a identifié deux périmètres de densification accrue.

1. Pour les parcelles situées à l'extérieur des périmètres de densification accrue, la constructibilité est limitée à un IUS (indice de densité et d'utilisation du sol) de 0.30* (correspondant aux standards de très haute performance énergétique) et aucune dérogation n'est admise, y compris dans les grandes parcelles.
2. Pour les parcelles situées à l'intérieur des périmètres de densification accrue, les dérogations pour la constructibilité sont plus souples.
3. Dans ce cas, elle est tolérée jusqu'à un IUS de 0.48 (correspondant aux standards de très haute performance énergétique), voire un IUS de 0.60 pour les parcelles de plus de 5'000 m², impliquant l'accord de la Commune exprimé sous la forme d'une délibération municipale.

Afin d'assurer la cohérence à long terme du tissu bâti de la zone 5, un guide communal des quartiers de villas a été établi pour orienter les projets dans leur développement. Il est destiné aux propriétaires et porteurs de projets d'une part, et aux instructeurs d'autre part. La notion de naturalité telles que la densité de toitures végétalisées, la surface perméable (%), la diversité des milieux verts, la densité d'arbres, la fragmentation du paysage (la présence de barrières physiques: routes, zones bâties, etc.) est introduite dans la nouvelle configuration de constructions. Tous ces éléments sont répertoriés dans le guide communal pour l'évolution de la zone 5 sous forme de conditions, énumérées par quartier.

*Exemple: Dans une parcelle de 1000 m² avec un IUS 0.30, les surfaces de plancher seront limitées à 300 m².

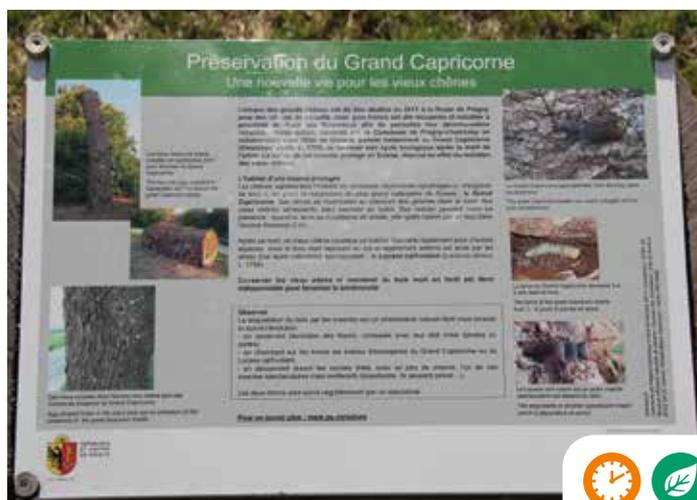
La transversalité:

un nouvel enjeu pour l'aménagement du territoire communal

La transversalité est une notion devenue un élément nécessaire dans le développement territorial de la commune. En effet, cette notion permet d'introduire davantage de synergie entre les 7 thématiques ci-dessous et d'accorder une place aux nouveaux enjeux du développement local.

La commune est attentive à les prendre en compte lors de l'élaboration de nouveaux projets sur le territoire communal afin de préserver et de respecter la qualité de vie.

Tous les projets communaux sont élaborés de façon transversale en intégrant les thématiques suivantes:



Préservation du Grand Capricorne. Espèce en voie d'extinction.

7 thématiques

visant à respecter
les besoins de
la population
sur le territoire
communal.



ÉNERGIE (explications p. 22)

Engager la transition vers la sobriété énergétique.

APPLICATION :

- Utiliser rationnellement l'énergie
- Valoriser les ressources énergétiques locales
- Coordonner les acteurs pour accélérer la transition énergétique
- Faire preuve d'exemplarité concernant les bâtiments et installations communaux (affranchissement des énergies fossiles)

cf. Plan directeur communal des énergies



CENTRALITÉS VILLAGEOISES (explications p. 24)

Offrir un cadre de vie local attractif.

APPLICATION :

- Renforcer les vocations et ambiances spécifiques des trois lieux de vie
- Agrandir l'espace dédié aux piétons
- Veiller à la diversité de l'offre de services de proximité (commerces)
- Signaler la présence des équipements dans les espaces public
- Préserver les points de vue vers le cœur agricole, la chaîne du Jura et le lac.





ZONE VILLAS *(explications p. 25)*

Faire évoluer la qualité des quartiers de villas en compatibilité avec les enjeux de biodiversité.

APPLICATION :

- Préserver et reconstituer des composantes paysagères et patrimoniales constitutives de l'identité communale
- Assurer la fonctionnalité des réseaux naturels (perméabilités et connexions biologiques)
- Décloisonner les quartiers
- Soigner les limites entre les espaces privés et publics
- Optimiser l'usage du sol qui tient compte du relief naturel
- Privilégier des matériaux de construction durables et indigènes

cf. Guide communal de la zone 5 (quartiers de villas)



DURABILITÉ *(explications p. 23)*

Améliorer la qualité de vie en préservant nos ressources, nos paysages.

APPLICATION :

- Renforcement des sols du territoire communal en matière de biodiversité
- Distribution des systèmes de rétention d'eaux dans les différentes parties du territoire permettant de gérer les eaux pluviales pour limiter le risque d'inondation ou de sécheresse
- Rénovation du bâti et changement des habitudes de mobilité améliorant la qualité de l'environnement, par une réduction des nuisances de pollution, de bruit et d'émission de carbone



BIODIVERSITÉ *(explications p. 23)*

Renforcer la vitalité des espaces verts en les reliant par des corridors biologiques.

APPLICATION :

- Améliorer et renforcer la biodiversité du cœur agricole (sol, eau)
- Développer les cordons boisés entre les champs, la forêt et les grands domaines
- Entretenir et restaurer l'écosystème des sols
- Agrandir et compléter les forêts à travers la plantation d'espèces indigènes
- Faire des quartiers de villas des milieux-relais *(cf. stratégie zone 5)*
- Gérer l'équilibre des eaux pluviales
- Diversifier les milieux naturels des grands domaines (prairies, biotopes)
- Coordonner avec le Canton lors des nouvelles infrastructures afin d'optimiser les lieux de passages de la faune et la préservation de la flore



MOBILITÉ *(explications p. 21)*

Miser sur une meilleure articulation entre le développement territorial et la mobilité durable.

APPLICATION :

- Développer un réseau de mobilité douce (vélo / piétons) sûr, confortable et continu (y compris franchissements)
- Réorganiser le stationnement pour donner plus de place aux piétons
- Limiter le trafic de transit (régulation des carrefours, réaménagement des espaces publics)
- Étudier l'instauration de nouvelles zones de modération du trafic



QUALITÉ DE VIE *(explications p. 24)*

Cultiver l'ambiance ville-campagne des lieux de vie.

APPLICATION :

- Concentration des centralités villageoises pour développer l'animation de la Commune (commerces de proximité + espaces de loisirs)
- Signaler la présence des équipements publics pour permettre à chacun d'y profiter
- Développement de l'offre des espaces publics offrant convivialité et diversité d'usages par des aménagements de qualité



7 thématiques

visant à respecter la qualité de vie sur le territoire communal.



À travers l'élaboration du PDCom, la commune de Pregny-Chambésy s'engage à mettre en place une politique d'aménagement du territoire qui se veut respectueuse de son environnement et qui garantit à ses habitants un cadre de vie de qualité. Elle veut aussi répondre aux défis de demain.

Les notions de santé publique, de consommation de biens et de services sont comprises dans les « 7 thématiques » que l'on retrouve dans les actions mises en place par la commune et celles à venir.

De plus, de par les défis énergétiques et climatiques auxquels nous devons faire face, la Commune a souhaité compléter le PDCom avec un PDCom Energie qui a pour objectif de s'engager vers la neutralité carbone.

Enfin, en intégrant les habitants dans l'élaboration du PDCom (concertation populaire de juin à août 2019), le Conseil administratif a souhaité travailler dans un esprit de collaboration avec toutes et tous et placer le bien commun au centre des priorités communales. Plusieurs fiches de mesures en ressortent et seront mises à disposition lors de la consultation publique (étape N° 5 du processus cantonal d'élaboration du PDCom).



MOBILITÉ

Valoriser et prioriser les zones piétonnes pour encourager la mobilité active et les déplacements à pied

PROJETS RÉALISÉS OU EN COURS :

- Aménagement zones 20 et zones 30 (chemin des Cornillons, chemins de Roilbot et de Chambésy, centre du village)
- Aménagement de trottoirs traversants
- Répertoire des améliorations à apporter aux chemins pour piétons dans le cadre du PDCom

PROJETS EN DEVENIR :

- Nouvelle voie de mobilité douce - projet Voie verte : Genève-Sécheron- Versoix
- Réaménagement des chemins permettant la connexion inter quartier:
 1. Place du Village et espace sports et loisirs de Pregny (actuel terrain de sport de Pregny)
 2. Nouvelle place de la gare et chemin de Roilbot
 3. Centre sportif et de loisirs des Châtaigniers et les appartements seniors « Résidence Christinger »

Développement de la mobilité douce à travers l'offre de transports publics accessible à tous afin de limiter l'usage de la voiture

PROJETS RÉALISÉS

en partenariat avec des institutions publiques :

- **Transports public genevois (TPG) :**
 - Lignes existantes : Ligne 53 et Ligne ND et NT (Noctabus)
 - Ligne urbaine N° 20 (2018) – connexion directe au centre-ville: Bel-Air et Place de Neuve
 - Ligne N° 59 (2019) - connexion directe à l'aéroport et à la plage du Vengeron
 - Nouveaux arrêts en 2022: « *Centre sportif du Blanché* » et « *Chambésy-Pierrière* »
- **Autopartage**
 - Mise en place de 2 places MOBILITY (une à la gare en 2020, une au parking école de Valérie)
- **Léman Express :**
 - Réaménagement de la gare de Chambésy afin d'accueillir le Léman Express (2019).
 - Mise en circulation de 4 lignes du Léman Express (L1, L2; L3 et L4) de la gare de Chambésy (2019)

PROJETS EN DEVENIR :

- Futur arrêt ligne N° 59 : « *Pregny-Palud* » (2022)
- Aménagement de la place de la gare (2022)
- Développement des parkings à vélos aux arrêts de bus.
- Mise en place de macarons sur la commune, phase test à Chambésy-Dessous.
- Projet de la voie verte intercommunale de Versoix-Chambésy cofinancée par le Canton dans le cadre du projet d'agglomération du Grand Genève.
- D'autres projets de voies vertes cantonales sont en cours d'étude :
 - La voie verte du Vengeron remplacera l'itinéraire SuisseMobile 50 qui connecte le lac au pied du Jura ;
 - « La Cours des Nobel » connectera la route de Ferney au chemin de Machéry, offrant une meilleure desserte pédestre du quartier des organisations internationales.

Mises en place d'actions pour sensibiliser les habitants

SOUTIENS FINANCIERS ET AUTRES :

- Subvention communale de CHF 100.- à l'ensemble de la population à l'achat ou au renouvellement d'un abonnement UNIRESO
- Mise à disposition de 4 cartes journalières CGN au prix CHF 20.-
- Mise à disposition de 4 cartes journalières CFF au prix de CHF 40.-
- Subvention cantonale de CHF 1000.-, mais au maximum 50 % des frais d'achat et d'installation pour l'acquisition d'une borne électromobilité
- Subvention cantonale de CHF 500.-, mais au maximum 10 % du prix d'achat en faveur de la pratique du vélo à assistance électrique

À RETROUVER LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DANS LES FICHES DE MESURES :

N° 6. *Mobilité (TIM)*

N° 7. *Plan directeur des chemins pour piétons (PDCP)*

N° 8. *Réseau cyclable*

N° 9. *Voies Vertes*

Réf: PDCom



ÉNERGIE

Réduction massive de la consommation énergétique des constructions et des infrastructures

PROJETS RÉALISÉS

en partenariat avec des institutions publiques:

- **Services industriels de Genève (SIG):**
Opération « Une nouvelle lumière » pour les locataires des immeubles (2018)
Opération « Eco-logement » pour les résidents villas (2018)

PROJETS RÉALISÉS OU EN COURS :

- Audit énergétique du patrimoine administratif (Salle communale, les écoles, la Mairie, la Voirie etc.)
- Élaboration d'un Plan directeur communal de l'énergie pour fédérer les acteur·rice·s concerné·e·s (cf. PDComE)

PROJETS RÉALISÉS OU EN COURS

en partenariat avec des institutions publiques :

- Audit énergétique du patrimoine financier: 160 logements communaux.

Développement des panneaux photovoltaïques sur les constructions existantes

PROJETS RÉALISÉS

en partenariat avec des institutions publiques:

- **SIG-éco 21, Office cantonal de l'énergie et 4 communes de la rive droite du lac:**
Appels d'offres groupés pour promouvoir l'énergie photovoltaïque (mars 2021, octobre 2021 et reconduit en février 2022)

Rénovation du patrimoine administratif visant la réduction de sa consommation énergétique et de son empreinte carbone

PROJETS RÉALISÉS :

- Rénovation et aménagement de la salle communale
- Rénovation et aménagement du jardin d'enfants « Les Pitchounets »

PROJETS EN DEVENIR :

- Rénovation et aménagement de la mairie, école de Valérie, centre sportif et de loisirs des Châtaigniers
- Rénovation des arcades commerciales communales

Mises en places d'actions pour sensibiliser les habitants

SOUTIENS FINANCIERS :

- Prise en charge par la commune et les SIG pour les audits réalisés lors des opérations « Une nouvelle lumière » et « Eco-logement »
- Prise en charge des honoraires du bureau d'ingénieurs et subvention communale pour l'installation solaire photovoltaïque
- Subvention cantonale de CHF 1000.-, mais au maximum 50 % des frais d'achat et d'installation pour l'acquisition d'une borne électromobilité
- Subvention cantonale de CHF 500.-, mais au maximum 10 % du prix d'achat en faveur de la pratique du vélo à assistance électrique

À RETROUVER LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DANS LES FICHES DE MESURES:

N° 14. PDComE - Mesures
« Énergie »
Réf: PDCom





BIODIVERSITÉ

Amplifier les valeurs biologiques et paysagères des milieux naturels

PROJETS RÉALISÉS :

- Plantation et préservation d'arbustes indigènes sur le territoire communal afin d'offrir un abri ainsi qu'un site de reproduction à la petite faune
- Plantation de plantes de saison ou en bac (massifs temporaires ou en bac), arrachage manuel
- Entretien différencié des espaces verts
 - préservation des prairies
- Diminution de l'emploi de produits phytosanitaires (insecticides, pesticides, herbicides, fongicides).
- Adhésion à la Charte des jardins (2012)
- Réalisation et mise en application d'une charte de l'environnement votée par le Conseil municipal en 2011
- Préservation de la zone agricole
- Préservation de la forêt, des champs permettant à la faune de rejoindre les réseaux de la campagne genevoise
- Préservation des sols par leurs revêtements (imperméables, perméables, graviers) afin de garantir la base vitale d'innombrables organismes
- Marquage des terrains (utilisation d'une peinture spécifique, garantissant la qualité de la surface)
- Taille des haies favorisant la biodiversité
- Pelletage de la neige et salage optimisé des routes
- Intégration d'un système de rétention d'eau pluviale afin de maintenir le développement normal de la faune et de la flore et l'alimentation naturelle des nappes souterraines

Préservation des surfaces dédiées à la biodiversité et adaptation du réseau d'espaces naturels aux besoins de chaque espèce

PROJETS EN DEVENIR :

- Renaturation et réaménagement du Nant des Châtaigniers
- Projet pilote : « La ferme de Valérie » (projet public-privé) incluant des zones de préservation
- Voie verte : Genève-Sécheron- Versoix
- Domaine de Penthes: engager une réflexion avec le Canton concernant la préservation du parc public
- Le Jardin des Nations qui englobe le périmètre territorial

À RETROUVER LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DANS LES FICHES DE MESURES :

N° 1. Pregny-Village

N° 2. Chambésy-Dessus

N° 3. Chambésy-Dessous

N° 4. « Ferme de Valérie » - Projet-pilote (public-privé)

N° 5. Guide communal de la zone 5

N° 11. Domaine de Penthes

N° 13. Préservation du patrimoine

Réf: PDCom



DURABILITÉ

Le terme « durabilité » est souvent utilisé et parfois interprété de différentes manières. Dans le cadre du PDCom, on entend par « durabilité », les interactions regroupant les dimensions environnementales, sociétales et économiques. La durabilité est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à pouvoir répondre aux leurs.

PROJETS RÉALISÉS OU EN COURS :

- **Travaux :**
 - Encouragement à la rénovation des bâtiments
 - Limitation au minimum des mouvements de terre et des excavations liées à la création des sous-sols
 - Favorisation de la réutilisation des matériaux terreux afin de limiter la mise en décharge et le transport sur de longues distances
 - Maintien du paysage architectural
- **Déchets :**
 - Développement des points de récupération (2022: nouveau point Machéry)
 - Développement des collectes porte à porte : déchets de cuisine, papier carton (suppression d'une collecte sur deux pour les ordures ménagères (OM) afin de limiter le transport)
 - Mise en place de nouveaux collecteurs (points de récupération) proche des habitations
 - Utilisation de vaisselle compostable lors des manifestations communales (depuis 2016)
 - Sensibilisation de la population sur le tri des déchets à travers le journal communal

PROJETS EN DEVENIR :

- La notion de durabilité est intégrée dans tous les projets.

À RETROUVER LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DANS LES FICHES DE MESURES :

N° 4. « Ferme de Valérie » - Projet-pilote (public-privé)

N° 12. Politique foncière et secteurs sensibles à planifier

N° 13. Préservation du patrimoine

Réf: PDCom



QUALITÉ DE VIE

Cultiver l'ambiance ville-campagne
du cadre de vie

PROJETS RÉALISÉS :

- Organisation des manifestations sportives et culturelles afin de développer la cohésion entre les habitants
- Organisation des manifestations pour les seniors
- Proposition en partenariat entre les institutions privées et publiques pour proposer de nouvelles prestations aux habitants
- Développement des commerces dans les quartiers
- Coordination intercommunale (groupement intercommunaux) pour offrir des prestations aux habitants (ex. Crèche « Les 4 Saisons » à Bellevue et Centre sportif Marc-Burdet à Collex-Bossy)

PROJETS EN DEVENIR :

- Développement des parkings à vélos au niveau des arrêts de bus.
- Rénovation des arcades commerciales face à la Place du village (chemin de Valérie) (2022)
- Aménagement du nouvel espace sportif et de loisirs de Pregny (2023)
- Création en partenariat du projet pilote (public-privé) : La ferme de Valérie (activités sociales et pédagogiques, potagers, marché)
- Création de placettes de quartier (lieux d'échanges entre voisins, pic-nic)
- Développement à plus long terme, pour des petites activités artisanales et industrielles

À RETROUVER LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DANS LES FICHES DE MESURES :

- N° 1. *Pregny-Village*
 - N° 2. *Chambésy-Dessus*
 - N° 3. *Chambésy-Dessous*
 - N° 4. *« Ferme de Valérie »
- Projet-pilote (public-privé)*
 - N° 5. *Guide communal de la zone 5*
 - N° 6. *Mobilité (TIM)*
 - N° 7. *Plan directeur des chemins pour piétons (PDCP)*
 - N° 8. *Réseau cyclable*
 - N° 9. *Voies Vertes*
 - N° 10. *Port et plage du Vengeron*
 - N° 11. *Domaine de Penthes*
 - N° 12. *Politique foncière et secteurs sensibles à planifier*
 - N° 13. *Préservation du patrimoine*
 - N° 14. *PDCoME - Mesures « Energie »*
- Réf. PDCoM



CENTRALITÉS VILLAGEOISES

Offrir un cadre de vie local attractif

PROJETS RÉALISÉS OU EN COURS :

- Rénovation de la salle communale (2019)
- Réaménagement de la place de la gare - halte CFF - et ses abords
- Développement des commerces à Chambésy-Dessous
- Réaménagement de la place du village (2021)

PROJETS EN DEVENIR :

- Rénovation des arcades commerciales face à la place du village (chemin de Valérie) (2022)
- Aménagement du nouvel espace sportif et de loisirs de Pregny (2023)
- Création en partenariat du projet pilote (public-privé) de la ferme de Valérie (activités sociales et pédagogiques, potagers, marché)
- Création de placettes de quartier (lieux d'échanges entre voisins, pic-nic)
- Développement à plus long terme d'activités artisanales et industrielles

À RETROUVER LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DANS LES FICHES DE MESURES :

- N° 1. *Pregny-Village*
 - N° 2. *Chambésy-Dessus*
 - N° 3. *Chambésy-Dessous*
- Réf. PDCoM



Inauguration de
la Place du Village
(12.09.21)





ZONE VILLAS

Faire évoluer les quartiers de villas en compatibilité avec les enjeux de biodiversité et de qualité urbaine

PROJET EN COURS DE RÉALISATION :

- Élaboration d'un guide communal pour l'évolution de la zone 5

Points fort du guide:

- Encouragement à la rénovation des bâtiments
- Mise en place de nouveaux collecteurs (points de récupération) proche des habitations ou emprise sur le domaine privé
- Intégration de l'indice de verdure lors des nouvelles constructions (ex. maintien des jardins pour favoriser les déplacements de la faune (corridors biologiques)
- Préférence aux plantations indigènes

À RETROUVER LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DANS LES FICHES DE MESURES:

N° 5. Guide communal de la zone 5

Réf: Guide communale pour l'évolution de la zone 5



Maquette 3D du projet en cours
« Place de la gare »



Centre Sportif et de Loisirs
des Châtaigniers, comprenant
la piscine municipale



PREGNY-CHAMBÉSY
Une commune aux portes de la campagne genevoise